

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et
environnement – Cycle de l'eau
N° 2023 – D - 318

CONTRAT DE LOCATION DU GITE
ET DES SALLES POLYVALENTE
DU DOMAINE DES CYGNES

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au président,
- VU, l'arrêté n°99 du 2 mai 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

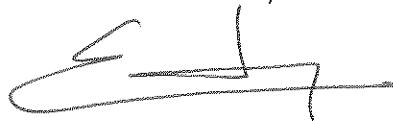
Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de location du gite et des salles polyvalentes du Domaine des Cygnes passé avec Monsieur Bruno SAVOYE, propriétaire du domaine situé 10 ter rue du stade 16600 Touvre, le mardi 7 novembre 2023 de 17h00 à 20h00 pour l'organisation d'une réunion.

Article 2 – La salle évènementielle et la salle des sources sont mises à disposition de GrandAngoulême pour la somme de 150 €.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Madame la comptable publique de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 6 NOV. 2023

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : - 6 NOV. 2023

Affiché ou notifié
Le : - 6 NOV. 2023